



## Renseignement pour une succession

Par **montaud zahra**, le **06/11/2016** à **11:45**

bonjour Madame, Monsieur,  
mon mari est décédé mars 2014 j'étais marié sous le régime de la communauté légale sans contrat de mariage. étant sans enfants, mon mari ayant eu deux enfants de son premier mariage. j'ai 44 ans et j'ai une donation au dernier vivant, la maison est estimée à 192 000€.

Qu'elle sera ma part et celle de mes beaux fils en cas de vente de la maison ?

Merci de votre réponse et recevez mes sincères salutations.

Par **Visiteur**, le **06/11/2016** à **17:24**

Bonjour,

Logiquement, vous êtes restée propriétaire de la moitié = 96.000 €.

Vos parts respectives sur l'autre moitié de la maison, sont celles issues du partage.

Sur la succession, quel a été votre choix, une partie en propriété ou l'usufruit ?... Tout ceci figure dans l'acte.

Si vous avez l'usufruit et compte tenu de votre jeune âge, il représente 60% de la valeur = 57.600€.